

Demande d'inscription scolaireNOM et Prénoms de l'enfant : _____ Sexe : M F

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Représentant légal 1

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Adresse : _____

Téléphone fixe : ___-___-___-___-___

Téléphone portable : ___-___-___-___-___

Courriel : _____@_____

Situation familiale :

 Marié(e) Divorcé(e) Veuf (ve) Concubin(e) Séparé(e) de fait Pacsé(e) CélibataireN° d'assurance et compagnie : _____

Profession : _____

Nom, téléphone et adresse de l'employeur :

_____**Représentant légal 2**

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Adresse : _____

Téléphone fixe : ___-___-___-___-___

Téléphone portable : ___-___-___-___-___

Courriel : _____@_____

Situation familiale :

 Marié(e) Divorcé(e) Veuf (ve) Concubin(e) Séparé(e) de fait Pacsé(e) CélibataireN° d'assurance et compagnie : _____

Profession : _____

Nom, téléphone et adresse de l'employeur :

Frère(s) et sœur(s)

Date de
naissance

Niveau scolaire

Ecole / collège / lycée

Informations périscolaires :

Votre enfant fréquentera :

La garderie du matin : OUI NON

La garderie du soir : OUI NON

L'étude surveillée : OUI NON

La cantine scolaire : OUI NON

Votre enfant utilisera les transports scolaires : OUI NON

Contact(s) autre que les parents, autorisé(s) à récupérer l'enfant :

Nom

Prénom

Lien de parenté

Téléphone

Je (nous) soussigné(s) _____

responsable (s) légal (aux) de(s) l'enfant(s), déclare (ons) authentiques les informations fournies sur la présente fiche.

Fait à _____, le _____

Signature(s) :

Pour information, dans le cadre des activités scolaires, votre enfant est susceptible d'être filmé et/ou photographié. De même, votre adresse mail sera communiquée à l'association de parents d'élèves.

En cas de refus pour l'un ou les deux cas mentionnés ci-dessus, merci de le signaler à la directrice.

Demande d'inscription scolaire

DOCUMENTS A FOURNIR EN MAIRIE	VOUS DEVEZ FOURNIR :
Demande d'inscription dûment remplie, datée et signée	<input type="checkbox"/>
Photocopie du livret de famille ou acte de naissance.	<input type="checkbox"/>
Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé (p 90 à 93).	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la pièce d'identité des parents.	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la dernière taxe d'habitation ou à défaut le bail ou l'acte de propriété.	<input type="checkbox"/>
En cas de <u>dérogation assistante maternelle</u> ; attestation de la prise en charge de l'enfant rédigée par cette dernière.	<input type="checkbox"/>
Attestation de la CAF	<input type="checkbox"/>
En cas de séparation ou divorce : photocopie de l'intégralité du jugement ou attestation signée des 2 parents précisant les modalités de garde ou à défaut une décharge parentale à signer en Mairie.	<input type="checkbox"/>

Si vous êtes hébergé (en plus des pièces demandées ci-dessus)	VOUS DEVEZ FOURNIR :
Attestation d'hébergement datant de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la dernière taxe d'habitation ou à défaut le bail ou l'acte de propriété de l'hébergeant	<input type="checkbox"/>

Les écoles maternelle et primaire d'Ablon fonctionnent en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les écoles de la commune de Genneville depuis les années 70. De ce fait, des navettes en bus sont effectuées entre les écoles d'Ablon et de Genneville chaque matin et chaque soir, encadrées par un adulte.

Le transport et le ramassage scolaires sont gratuits.

Les écoles fonctionnent en classes de simple et double niveau.

L'accueil du matin débute à 8:50, l'école commence à 9:00 et termine à 12:00*, puis l'accueil de l'après-midi commence à 13:20, l'école commence à 13:30 la fin de l'école est à 16:30.**

* l'enfant est pris en charge pas le service de la cantine, à défaut il reste sous la responsabilité des enseignants.

** l'enfant est pris en charge pas le service de la garderie, à défaut il reste sous la responsabilité des enseignants.